

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHOUX  
07.09.2018**

**Présent(e)s : Josette PIERS, Florine CHESNAIS, Philippe THIREAU, Stéphanie FAURE, Isabelle GAMBA, Laurent MERMET AU LOUIS, Jean-Louis MOULEYRE, Michèle CABARET, Éric NICOLET**

Secrétaire de séance : Michèle CABARET

Absente excusée : Chantal CRETIN a donné pouvoir à Stéphanie FAURE

---

**Approbation du Compte rendu du CM en date du 4.05.2018**

Les élus approuvent les comptes rendus du 23.03.2018 et 04.05.2018 à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour :

Point 4- délibération « TIPI » Titres Payables Par internet

Point 5- délibération : CRPF poursuite de la restructuration foncière forestière

1. **GESTION DES BIENS : Délibération : location salle des fêtes : règlement** : Il apparaît qu'il est nécessaire de compléter le contrat par la mise en place d'une caution d'un montant de 200€, et que le règlement soit actualisé en précisant les conditions générales d'utilisation. Le règlement de la salle des fêtes est consultable en mairie. le règlement prend effet au 01/01/2018.

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

2. **ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE VIRY : Délibération : subvention annuelle**

Les élus sont favorables à une subvention pour l'année 2018 à destination du Club de foot de Viry pour un montant de 100€.

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

3. **CIMETIERE : Délibération : ultime délai pour l'attribution d'une concession à titre de régularisation**

L'ultime délai est fixé au 11 novembre 2018.

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

Il y aura ensuite un travail comprenant le relevage des tombes, le jardin du souvenir... Des devis seront demandés.

4. **« TIPI »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, toutes les créances dues à la collectivité.

La commune prendra en charge les coûts de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et qui rémunèrent l'ensemble du dispositif interbancaire, à savoir :

- 0,03 € + 0,20 % du montant pour chaque transaction < 20 €

- 0,05 € + 0,25 % du montant pour chaque transaction > 20 €

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

Pour rappel, il est possible de régler également par virement bancaire, après avoir fait une demande de RIB auprès de la mairie ou du Trésor Public, sans frais, ni pour la commune, ni pour le débiteur.

5. **CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) : Délibération**

Les élus décident que la commune de CHOUX doit poursuivre sa participation financière au programme de restructuration foncière des forêts privées du Haut-Jura, porté par le CRPF, à hauteur de 300€/n pendant 5 ans.

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

## 6. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT JURA ST CLAUDE : Délibération : modifications statutaires

Les statuts de la communauté de communes Haut-Jura St Claude ont été remis à jour. Les modifications statutaires sont consultables en mairie.

**Vote POUR 7, CONTRE 0, ABSTENTION 3**

## 7. RH : délibération : Contrat secrétariat

Suite à la démission de Mme Valérie BAUDVIN, Mme Céline MERMET est recrutée sur une base de 8 h/semaine pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2018 jusqu'au 31/08/2019.

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

**RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer pour Mme Céline Mermet le rifseep (le personnel est activé l'ayant déjà).

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

## 8. CAPEB : Délibération : projet de suppression des taux réduits de TVA dans le bâtiment

Le Conseil propose de s'associer à la demande de la CAPEB de maintenir la TVA à taux réduit sur les travaux du bâtiment.

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

## 9. Décisions Modificatives Budget Eau et Communal : amortissements

### BUDGET EAU :

Désignation	Diminution sur crédit ouverts - Augmentation sur crédits ouverts	
R 28031 : Frais d'études		100.80 €
R 28088 : Autres Immos incorporels	100.80 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	100.80 €	100.80 €

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

### BUDGET COMMUNAL :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	760.80 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	760.80 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		760.80 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		760.80 €
R 28032 : Amortis frais de recherche dével		760.80 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		760.80 €
R 1321 : Etat & etabl.nationaux	760.80 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	760.80 €	

**Vote POUR 10, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

## 10. SDIS : présentation de la Défense Contre l'Incendie (DECI) / Situation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Choux :

Mme le maire présente l'arrêté qui sera pris et qui précise que la commune de Choux est en charge du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Des travaux sont à prévoir. Un délai de 18 mois est envisagé.

Une réflexion est portée sur le matériel des pompiers de l'Amicale de Choux. Il serait utile de faire un inventaire.

### 11. EAU : Points sur les incidents :

- Un affichage a été réalisé en juin par la commune sur demande de l'Ars (Agence Régionale de la Santé) car il y avait un dépassement en plomb sur un prélèvement. Depuis, la commune a mis un plan d'actions en ciblant les habitations où habitent de très jeunes enfants, des femmes enceintes. Très rapidement, l'agent communal a fait les travaux nécessaires pour changer les branchements en plomb. Une étude est en cours pour le quartier de la Place du Quer d'Ava. Des devis sont en cours de demandes pour l'habitation de M. et Mme Pierre, de M. AUGÉ et de M DEMOND.
- un dysfonctionnement de la lampe UV , dans l'été, a été depuis changée de façon provisoire. La Sté SOGEDO doit reprendre contact.
- Un prélèvement sauvage a été réalisé cet été, des demandes d'explications sont en cours.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

- a. Assemblée des maires :
  - Réseau souterrain : le karst aquifère du Jura (ressource majeure, patrimoine à préserver)
  - Définition de l'intérêt communautaire
  - Fusion des EPCI
  - **Nomination référent « Ambroisie »** Lors de la dernière assemblée des maires de la Communauté de communes, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) a sensibilisé les élus sur l'extension de l'ambroisie et les menaces qu'elle fait peser sur la santé des populations en particulier dans le domaine des allergies. Cette organisation souhaite la mise en place d'un référent ambroisie dans chaque commune concernée ou qui pourrait être concernée si la vigilance n'est pas maintenue. Le référent désigné est Mme Michèle CABARET.
- 
- b. Projet « Tour du Jura cycliste 2019 »
- c. **SICTOM : rapport annuel 2017** : Le rapport est disponible et consultable en mairie.
- d. Compteurs LINKY : le conseil ne souhaite pas statuer dans l'immédiat. Il veut laisser les habitants décider s'ils souhaitent ou non dans leur future installation un de ces compteurs
- e. SIVOS : compte-rendu de la réunion du 26/06/2018 : rythmes scolaires  
117 élèves. La rentrée des classes s'est bien passée.
- f. Portage de repas - service LA POSTE
- g. Fête du 12 août 2018 ; blason
- h. Projet de veillée à Choux : soirée du 17 novembre 2018 « Les Zestives » : appel aux habitants pour la fabrication d'une soupe à partager lors de la soirée.
- i. Préfecture : Arrêté sécheresse et arrêté règlementant le feu dans le Jura

Séance levée à 22h30.

ELUS CHOUX	SIGNATAIRES
CHANTAL CRETIN	
ERIC NICOLET	
FLORINE CHESNAIS	
ISABELLE GAMBA	
JEAN LOUIS MOULEYRE	
MICHELE CABARET	
PHILIPPE THIREAU	
STEPHANIE FAURE	
JOSETTE PIERS	
LAURENT MERMET AU LOUIS	

